Financement des investissements pour l'avenir le 24 février au CESE

VIE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIÉE LE 23/02/2021

Saisine liée : LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES POUR L'AVENIR : ENJEUX ET DÉCLINAISONS

Revoir la séance du 24 février

La séance plénière du 24 février, en présence de François Bayrou, Haut Commissaire au plan qui interviendra, est consacrée à la présentation du projet d'avis "***Financement des investissements nécessaires à l'avenir : enjeux et déclinaisons***" rapporté par **Patricia Blancard** (Groupe de la CFDT) et **Didier Gardinal** (Groupe des Entreprises) au nom de la section de l'économie et des finances présidée par **Hélène Fauvel**.

La séance plénière a pour ordre du jour :

> *Présentation de la réponse du Bureau du CESE à la note N°2 du Haut-Commissariat au Plan « Produits vitaux et secteurs stratégiques: comment garantir notre indépendance ? » par* ***Hélène Fauvel et Jean-Michel Pottier***
>
> *Présentation du projet d'avis « Le financement des investissements nécessaire pour l'avenir enjeux et déclinaisons » rapporté par* ***Patricia Blancard*** *(Groupe CFDT) et* ***Didier Gardinal*** *(Groupe des Entreprises) au nom de la section de l'économie et des finances*
>
> *Intervention de* ***François Bayrou****, Haut Commissaire au plan à l'issue des deux présentations qui expose la nouvelle note de travail pour le CESE*

Pour le CESE, améliorer les perspectives d'avenir de la France, c'est investir massivement et rapidement sur les secteurs stratégiques en profitant des conditions d'emprunts favorables. Ces investissements doivent permettre d'une part d'atteindre les objectifs que la France s'est fixée en matière de lutte contre le changement climatique, et d'autre part de stimuler l'activité économique tout en mettant le bien-être des citoyen.ne.s au cœur de l'action publique.

Dans ce projet d'avis, le Conseil revient sur le bilan du programme d'investissements d'avenir (PIA), premier programme d'ampleur mettant la priorité sur les investissements d'innovation et de rupture (2009-2019). Au-delà des succès obtenus notamment dans les nouvelles technologies, des pistes d'amélioration sont identifiées : décaissement, suivi d'indicateurs d'impact, coordination avec les autres financements publics, besoin d'évaluation externe. Le projet d'avis examine en particulier :
- **la filière de l'hydrogène vert** comme exemple d'investissements de rupture portant des enjeux d'indépendance énergétique et de lutte contre le changement climatique,
- **la filière de l'immobilier** comme exemple d'investissements nécessaires à la transformation et à la modernisation à grande échelle du secteur du bâtiment, au cœur des problématiques de développement durable (rénovation thermique, artificialisation des sols).

Téléchargez l'avis **Téléchargez la fiche de présentation**

© - copyright CESE - Mai 2024